



Faculté de
Paris

LIVRET DE L'ÉTUDIANT.E



ANNÉE 2018-2019

FACULTÉ LIBRE DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE
PARIS

83, bd Arago – 75014 PARIS - tél. : 01 43 31 61 64

www.iptheologie.fr – secretariat@iptheologie.fr

Version du 11 septembre 2018

ORGANISATION ET RÈGLEMENT DES ÉTUDES

L M D

L'Institut protestant de Théologie (Facultés de Montpellier et de Paris) offre un cursus d'études universitaires de théologie suivant le modèle européen dit **LMD** :

- **Cycle L**, cursus de 3 ans après le Baccalauréat,
- **Cycle M**, cursus de deux ans après le Cycle L,
- **Doctorat**, cursus de trois ans après le Cycle M.

Les enseignements sont organisés par **semestres**, constitués de plusieurs **Unités d'Enseignement (UE)**. Une UE est composée d'un, deux ou trois **modules**.

À chaque UE est affectée une valeur en "**crédits**" européens ou *European Credit Transfer System* (ECTS), qui correspond au volume de travail global requis de l'étudiant.e¹.

I- Règles de progression des études et d'obtention des diplômes

Dans chaque UE, l'acquisition des connaissances est appréciée par contrôle continu et/ou par examen terminal, et évaluée par une note sur 20.

Les UE acquises le sont définitivement, quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.e : c'est le système de la **capitalisation**.

Le système de la **compensation** (moyenne de deux ou plusieurs notes) peut jouer à l'intérieur d'une UE², **à condition qu'aucune note ne soit inférieure à 8/20**.

En cycle L (L1, L2, L3), **un.e étudiant.e qui a validé la moitié des UE de l'année est autorisé.e à s'inscrire dans l'année suivante**. Il.Elle devra prioritairement valider les UE manquantes. **Aucun module de niveau L3 ne peut être validé avant validation complète de l'année L1**.

Pour chaque module, un seul redoublement est possible. En cas de double échec à un module (deux fois « examen + rattrapage »), l'étudiant.e n'est plus autorisé.e à se réinscrire en cursus de licence.

En fin de cursus, le diplôme (Bachelor pour le Cycle L, diplôme de Cycle M) est attribué si tous les semestres sont acquis. Des conditions particulières sont prévues pour le dernier semestre de L3 (voir plus bas).

En cas de plagiat, l'étudiant.e est reçu.e par les enseignant.e.s qui lui adressent un avertissement. En cas de récidive, l'étudiant.e est exclu.e définitivement.

¹ Les crédits représentent une « unité de compte » ou une monnaie d'échange et sont transférables dans une autre Université en France ou en Europe, et capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis.

² À l'exception des langues bibliques.

II- Régime des études

– **Étudiant.e.s régulier.ère.s** : l'assiduité aux cours et travaux dirigés est obligatoire. Au delà de trois absences dans une même matière et dans un même semestre, l'étudiant.e **ne pourra pas se présenter à l'examen.**

– **Étudiant.e.s en Cycle L aménagé** :

Pour les étudiant.e.s empêché.e.s de faire des études à plein temps (autres études, travail, etc., sous réserve **d'un justificatif**), est prévu un régime dérogatoire concernant les conditions d'assiduité, de progression dans le cursus et de durée du cursus (durée qui ne saurait excéder le double de la durée prévue pour les étudiant.e.s régulier.ère.s).

Ce régime est accordé par le Collège des enseignant.e.s, sur demande écrite.

– **Étudiant.e.s à distance** : l'IPT offre un programme d'études à distance sur la plateforme Moodle. Les étudiant.e.s suivant l'enseignement à distance ont un régime spécifique de progression dans le cursus et de validation.

Renseignements sur le site : <http://ead.iptheologie.fr>.

Un enseignement à distance partagé avec l'Université de Genève est également proposé. Renseignements auprès de : berenice.jaccaz@unige.ch.

Responsable de l'enseignement à distance : Elian CUVILLIER
(elian.cuvillier@univ-montp3.fr).

III- Validation des acquis

Responsables des validations d'acquis : Corinne LANOIR et Marc BOSS.

Dans certains cas, il est possible d'obtenir une validation d'acquis pour les titulaires de diplômes obtenus dans **d'autres établissements inclus dans l'“Espace européen de l'enseignement supérieur”**. Les formulaires de demande sont à retirer auprès du secrétariat ; toutes les demandes restent soumises à l'accord du Collège des enseignant.e.s.

Pour obtenir un Bachelor en Théologie tout.e étudiant.e devra avoir suivi un parcours suffisant dans les quatre champs disciplinaires de base. En particulier, les cours d'introduction aux disciplines ne sont pas validables par acquis.

CYCLE L EN THÉOLOGIE

Responsables du Cycle L : Anna VAN DEN KERCHOVE (L1) et Frédéric CHAVEL (L2 / L3).

Le parcours de Cycle L en théologie donne une formation de base dans le domaine de la théologie, constitué en quatre champs disciplinaires : Biblique (Ancien Testament, Nouveau Testament), Systématique (Philosophie-Éthique, Dogmatique), Historique (Histoire ancienne, Histoire moderne) et Pratique (Théologie pratique). Un cours de Méthodologie, des cours de Sciences des religions, de Sociologie, et des cours de Langues vivantes sont intégrés à cette formation de base. En outre, des cours complémentaires sont offerts en alternance selon les années.

Le cursus de Cycle L est prévu en **trois années** (notées Cycle L1, L2, L3) après le baccalauréat. Il est organisé en **6 semestres** composés d'unités d'enseignements (UE) équivalant à **180 crédits (ECTS) au total (60 ECTS /an)**.

Un programme de lecture, donné dès le début de Cycle L1, fixe un cadre de culture théologique fondamentale. La lecture de ces ouvrages est intégrée par chaque enseignant.e dans le cursus de validation de sa discipline. Voir la brochure *Bibliographie Licence* (disponible au secrétariat).

I- Admissions

– L'admission en première année est ouverte à tout.e titulaire du **baccalauréat français ou d'une équivalence reconnue (Niveau IV)**, après un entretien avec l'un.e des professeur.e.s de la Faculté (demander un rendez-vous au secrétariat).

– L'admission en cours de Cycle L par **intégration d'études effectuées dans d'autres Facultés de théologie** est soumise à l'accord du Collège des enseignant.e.s. L'étudiant.e doit pour cela déposer un dossier de demande au secrétariat.

Ce dossier doit impérativement comporter les éléments suivants :

- Copie des diplômes permettant un accès direct en niveau L2-3 ou M ;
- les relevés de notes correspondants au diplôme ;
- une lettre de motivation ;
- la copie de la pièce d'identité et une attestation de logement en France (pour les étudiants étrangers) ;

II- Composition du Cycle L

II- 1- Cycle L – 1^{ère} année (L1) : 6 UE = 60 ECTS

UE 1 Biblique (14 ECTS) : 4 modules

- **1BA1** : *Ancien Testament Introduction I (2h/semestre, S1) : 4 ECTS*
- **1BA2** : *Ancien Testament Introduction II (2h / semestre, S2) : 3 ECTS*
- **1BN1** : *Nouveau Testament Introduction I (2h/ semestre, S1) : 4 ECTS*
- **1BN2** : *Nouveau Testament Introduction II(2h/ semestre, S2) : 3 ECTS*

UE 2 Langues bibliques (14 ECTS): 4 modules

- **1LH1** : *Hébreu 1/I(session + 3h/semestre, S1) : 4 ECTS*
- **1LH2** : *Hébreu 2/I (session + 3h/ semestre, S2) : 3 ECTS*
- **1LG1** : *Grec 1/I (session+ 3h/semestre, S1) : 4 ECTS*
- **1LG2** : *Grec 2/I (session+ 3h/semestre, S2) : 3 ECTS*

UE 3 Histoire (12 ECTS) : 4 modules

- **1HA** : *Histoire ancienne (2H30/semestre, S1) : 3 ECTS*
- **1HC** : *Histoire contemporaine (2H30/Semestre, S2) : 3 ECTS*
- **1HM1** : *Histoire moderne 1/I (2h/semestre, S1) : 3 ECTS*
- **1HM2** : *Histoire moderne 2/I (2h/semestre, S2) : 3 ECTS*

UE 4 Systématique (9 ECTS) : 3 modules

- **1SP** : *Philosophie (1h/semestre, S2) : 3 ECTS*
- **1SD1** : *Dogmatique 1/I (2h/semestre, S2) : 3 ECTS*
- **1SD2** : *Dogmatique 2/I (2h/semestre, S2) : 3 ECTS*

UE 5 Pratique (3 ECTS) : 1 module

- **1P** : *Théologie pratique (1h/semestre, S1) : 3 ECTS*

UE 6 Outils (8 ECTS) : 4 modules

- **1OM** : *Méthodologie (1h/année,Session, S2) : 2 ECTS*
- **1OL1** : *LV Anglais ou Allemand ou Espagnol 1/I (2h/semestre, S1) : 2 ECTS*
- **1OL2** : *LV Anglais ou Allemand 2/I (2h/semestre, S2) : 2 ECTS*
- **1OSR** : *Sciences des religions : Paris théâtre des religions (1h/année, S2) : 2 ECTS*

L1-Semestre 1 (S1)

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h-10h30		Grec 1	Grec 1	Hébreu 1	Hébreu 1
10h30-12h30		Nouveau Testament Intro I	Dogmatique	Histoire Moderne	Ancien Testament Intro I
14h-16h		Théologie Pratique 14h30-16h30			Histoire Ancienne 14h-16h30
16h-18h	Écriture et Rédaction 17h-20h tous les 15 jours	Anglais (niv. 2) Allemand 16h30-18h		Espagnol Anglais (niv. 2 & 3) 16h-17h30	

Sessions obligatoires d'hébreu (11-14 septembre) et de grec (18-21 septembre) – 9h-17h

Cycle L1-Semestre 2 (S2)

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h-10h30		Grec 1	Grec 1	Hébreu 1	Hébreu 1
10h30-12h30		Nouveau Testament Intro II	Dogmatique	Histoire Moderne	Ancien Testament Intro II
14h-16h			Sciences des Religions dès 14h	Histoire Contemporaine 14h-17h*	Philosophie
16h-18h	Écriture et Rédaction 17h-20h tous les 15 jours	Anglais (niv. 2) Allemand 16h30-18h		Espagnol Ang. Niv. 3 : Queer perspectives 18h-21h	

Session **Méthodologie** L1 : du 22 au 26 janvier 2018 (9h30-17h)

*Histoire contemporaine : dates précises à venir

II- 2- Cycle L – 2^e année (L2) : 8 UE = 60 ECTS

UE 1 Biblique (12 ECTS) : 3 modules

- 2BA :Ancien Testament (1h/année, S3) : 4 ECTS
- 2BN :Nouveau Testament (1h/année, S4) : 4 ECTS
- 2BE :Exégèse Nouveau et Ancien Testament (1h/année, S3) : 4 ECTS

UE 2 Langues bibliques (10 ECTS) : 4 modules

- 2LH1 :Hébreu 1/I(session + 3h/semestre, S1) : 3 ECTS
- 2LH2 :Hébreu 2/I (session + 3h/ semestre, S2) : 2 ECTS
- 2LG1 :Grec 1/I (session+ 3h/semestre, S1) : 3 ECTS
- 2LG2 :Grec 2/I (session+ 3h/semestre, S2) : 2 ECTS

UE 3 Histoire (9 ECTS) : 3 modules

- 2HA :Histoire ancienne (1h/année, S3) : 3 ECTS
- 2HM :Histoire moderne (1h/année, S4) : 3 ECTS
- 2HC :Histoire contemporaine (1h/année, S4) : 3 ECTS

UE 4 Systématique (9 ECTS) : 3 modules

- 2SP :Philosophie (1h/année, S4) : 3 ECTS
- 2SD :Dogmatique (1h/année, S3) : 3 ECTS
- 2SE :Éthique (1h/année, S3) : 3 ECTS

UE 5 Pratique (6 ECTS) : 2 modules

- 2P1 : Cours (1h/année, S3) : 3 ECTS
- 2P2 : Catéchétique (1h/année, S4) : 3 ECTS

UE 6 Outils (4 ECTS) : 2 modules

- 2OLA1 :LV Anglais ou Allemand ou Espagnol (2h/semestre, S3) : 2 ECTS
- 2OLA2 : LV Anglais ou Allemand ou Espagnol (2h/semestre, S4) :2ECTS

UE 7 Sciences des religions (4 ECTS) : 2 modules

- 2SC1 :Psychologie de la religion (1h/année, S4) : 2 ECTS
- 2SC2 :Sciences des religions : Judaïsme (1h/année, S4) : 2 ECTS

UE 9 Variables (6 ECTS) : 3 modules au choix

Variables proposées dans le cadre de l'IPT :

- 2V1(2-3) :Cours TP avec l'Université de Münster (1h/année, S4) : 2 ECTS
- 2V1(2-3) Stage TP* (1h/année, S3 ou S4) : 2 ECTS
- 2V1(2-3) Ecriture et Rédaction (1h30/année, S3 ou S4) : 2 ECTS
- 2V1(2-3) LV Anglais ou Allemand ou Espagnol³ (1h/année, S3 ou S4) : 2

ECTS

³ La langue choisie pour valider l'UE 8 (Variables) doit nécessairement être différente de la langue choisie pour valider l'UE 6 (Outils).

- **2V1(2-3) Variable Dogmatique** (1h/année, S4) : 2 ECTS**
- **2V1(2-3) *Queer Perspectives* (1h/année, S4) : 2 ECTS**
- **2V1(2-3) *Culture théologique* (1h/année, S3+S4+S5+S6) : 2 ECTS**
(validation par la participation active à 10 événements théologiques organisés par l’IPT et ses partenaires durant les quatre semestres S3 à S6 : conférences, colloques, journées d’études, dont la liste est à établir avec le responsable pédagogique des L2/L3 ; ces événements peuvent être choisis au cours des années L2 et L3, pour une validation en S6).

***On ne peut valider qu’un seul stage de TP, soit en Cycle L2, soit en Cycle L3**

****Il s’agit du cours de dogmatique proposé pour les Cycles L3 que les Cycles L2 peuvent suivre et valider dans le cadre des variables.**

D’autres variables peuvent être choisies parmi les enseignements de l’Institut Catholique de Paris, notamment à l’ISEO, au *Theologicum* et à l’ELCOA, **de préférence en Cycle L3, par demande écrite auprès du responsable de Cycle L2-3 et avec accord préalable du Collège des enseignant.e.s.,**

II- 3- Cycle L – 3^e année (L3) : 8 UE = 60 ECTS

UE 1 Biblique (12 ECTS) : 3 modules

- **3BA :Ancien Testament (2h/semestre, S5) : 4 ECTS**
- **3BN :Nouveau Testament (2h/semestre, S6) : 4 ECTS**
- **3BNA :Cours commun Ancien et Nouveau Testament (2h/semestre, S6) : 4 ECTS**

UE 2 Langues bibliques (5 ECTS) : 1 module AU CHOIX

- **3LH :Hébreu (session + 1h30/semestre, S5) : 5 ECTS**

OU

- **3LH :Hébreu (session + 1h30/semestre, S6) : 5ECTS**

OU

- **3LG :Grec (session + 1h30/semestre, S5) :5ECTS**

OU

- **3LG :Grec (session + 1h30/semestre, S6) :5ECTS**

UE 3 Histoire (9 ECTS) : 3 modules

- **3HA :Histoire ancienne (1h/année, S5) : 3ECTS**
- **3HM :Histoire moderne (1h/année, S6) : 3ECTS**
- **3HC :Histoire contemporaine (1h/année, S6) : 3 ECTS**

UE 4 Systématique (12 ECTS) : 4 modules

- **3SP :Philosophie (1h/semestre, S6) : 3ECTS**
- **3SD1 :Dogmatique 1/I (1h/ semestre e, S5) : 3ECTS**
- **3SD2 :Dogmatique 2/I (1h/ semestre, S5) : 3ECTS**
- **3SE :Éthique (1h/ semestre, S6) : 3ECTS**

UE 5 Pratique (8 ECTS) : 2 modules

- **3P1** : Cours (1h/année, S5) : 4 ECTS
- **3P2** : Catéchétique (1h/année, S5) : 4 ECTS

UE 6 Outils (4 ECTS) : 2 modules

- **3OLA1** : LV Anglais ou Allemand ou Espagnol (2h/semestre, S3) : 2 ECTS
- **3OLA2** : LV Anglais ou Allemand ou Espagnol (2h/semestre, S4) : 2 ECTS

UE 8 Sciences des religions (4 ECTS) : 2 modules

- **3SC1** : Psychologie de la religion (1h/année, S4) : 2 ECTS
- **3SC2** : Sciences des religions : Judaïsme (1h/année, S4) : 2 ECTS

UE 9 Variables (8 crédits) : 2 modules et dissertation

- au 1^{er} semestre (S5) 2 modules au choix : 2+2 crédits. Voir ci-dessous.
- au 2^e semestre (S6) dissertation de fin de Cycle L : 4 crédits. Voir ci-dessous.

Choix de modules pour le 1^{er} semestre (S5) :

Variables proposées dans le cadre de l'IPT :

- **3V1(2)** : Cours TP avec l'Université de Münster (1h/année, S5) : 2 ECTS
- **3V1(2)** Stage TP* (1h/année, S5) : 2 ECTS
- **3V1(2)** Ecriture et Rédaction (1h30/année, S5) : 2 ECTS
- **3V1(2)** LV Anglais ou Allemand ou Espagnol⁴ (1h/année, S5) : 2 ECTS
- **3V1(2)** Queer Perspectives (1h/année, S6) : 2 ECTS
- **3V1(2)** Culture théologique (1h/année, S3+S4+S5+S6) : 2 ECTS (validation par la participation active à 10 événements théologiques organisés par l'IPT et ses partenaires durant les quatre semestres S3 à S6 : conférences, colloques, journées d'études, dont la liste est à établir avec le/la responsable pédagogique des L2/L3 ; ces événements peuvent être choisis au cours des années L2 et L3, pour une validation en S6).

***On ne peut valider qu'un seul stage de TP, soit en L2, soit en L3**

D'autres variables peuvent être choisies parmi les enseignements de l'Institut Catholique de Paris, notamment à l'ISEO, au *Theologicum* et à l'ELCOA, de préférence en L3, par demande écrite auprès du responsable de Cycle L2-3 et avec accord préalable du Collège des enseignant.e.s.,

II- 4- 3D-Dissertation de fin de Cycle L (S6)

La dissertation dite de « fin de Cycle L », d'une quinzaine de pages, présente les jalons d'une thématique qui pourra être approfondie lors du mémoire du Cycle M1.

Attention : les étudiant.e.s inscrit.e.s à Strasbourg doivent remettre une dissertation de 30 pages

À la demande des étudiant.e.s, et après accord du Collège des enseignant.e.s de la Faculté, une dérogation exceptionnelle peut être accordée pour un dépôt de dissertation au début du mois de septembre.

⁴ La langue choisie pour valider l'UE 8 (Variables) doit nécessairement être différente de la langue choisie pour valider l'UE 6 (Outils).

La dissertation de **15 pages (30 pages pour les étudiant.e.s inscrit.e.s à Strasbourg)** est à rédiger en suivant les règles suivantes :

1/ la discipline est choisie par l'étudiant.e (l'étudiant.e prend contact, **par écrit**, avec l'enseignant.e de la discipline choisie le **mardi 4 décembre 2018 au plus tard**) ;

2/ le sujet est imposé par le/la professeur.e de la discipline (les sujets seront communiqués le **18 décembre 2018**) ;

3/ l'étudiant.e doit déposer au secrétariat le choix de la discipline et le sujet donné par l'enseignant.e **avant le 8 février 2018**.

4/ la dissertation est à rendre le **21 mai 2019** ; à la demande des étudiant.e.s, et **après accord du Collège des enseignant.e.s de la Faculté**, une dérogation exceptionnelle peut être accordée pour un dépôt de la dissertation au début du mois de septembre (**attention : les étudiants inscrits à Strasbourg, devront prendre une nouvelle inscription universitaire à Strasbourg en cas d'oral de présentation en septembre**).

5/ Présentation orale de la dissertation : **la semaine du 19 juin 2019**. La présentation orale se fera devant un jury de deux enseignant.e.s, avec **15 mn d'exposé et 15 mn de questions/réponses**. La dissertation permet d'évaluer les acquis du/de la candidat.e sur l'ensemble de son parcours de Cycle L en matière de connaissances, de méthodologie et de réflexion personnelle.

5/ Au moment où l'étudiant.e dépose sa dissertation, le secrétariat se chargera de faire parvenir au responsable du Cycle L2-3 la liste complète ainsi que les relevés de notes afin de s'assurer que l'étudiant.e a bien **validé l'intégralité de ses UE**. **Il est rappelé que la présentation orale de la dissertation n'aura pas lieu si l'ensemble des UE nécessaires pour le Cycle L n'a pas été validé**.

6/ Un modèle de présentation de la dissertation de licence est disponible à la fin de ce livret.

Une **mention** figure sur le diplôme de Cycle L : – (entre 10 et 12/20), Assez Bien (entre 12 et 14/20), Bien (entre 14 et 16/20), Très bien (au-dessus de 16/20). La note est celle de la moyenne des notes obtenues lors de la 3^{ème} année pondérée par une appréciation sur l'ensemble du cursus.

II- 5- Cycle L 2 et 3 : emploi du temps

L2-Semestre 3 & L3-Semestre 5

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h-10h30		Grec 2	Grec 2	Hébreu 2 Grec 3	Hébreu 2 & 3
10h30-12h30		Théologie Pratique	Théologie Pratique <i>Catéchétique</i>	Ancien Testament	
14h-16h	Écriture et Rédaction 17h-20h tous les 15 jours	Méthodologie de l'exégèse L2 14h30-16-30		Histoire Ancienne	Dogmatique
16h-18h		Anglais niv.2 Allemand 16h30-18h		Espagnol Anglais niv.1 &3 16h-17h30	

Sessions obligatoires d'hébreu (11-14 septembre) et de grec (18-21 septembre) - 9h-17h

L2-Semestre 4 & L3 Semestre 6

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h-10h30	Histoire Contemporaine* 9h-17h	Grec 2	Grec 2	Hébreu 2 Grec 3	Hébreu 2 & 3
10h30-12h30		Histoire Contemporaine* 9h30-12h30	Philosophie	TP/AT/NT <i>Les manifestations du pouvoir***</i>	Éthique
14h-16h	Écriture et Rédaction 17h-20h tous les 15 jours	Nouveau Testament 14h30-16h30	Psychologie de la religion**	Histoire Moderne	Dogmatique L3(en variable pour les L2)
16h-18h		Anglais niv.2 Allemand 16h30-18h		Espagnol Anglais niv.1 16h-17h30	
18h-21h				Queer perspectives (en anglais)	

Session obligatoire : Introduction au judaïsme : du 29/01 au 1/02 de 9h à 13h puis les 6/02 et 13/02 : 14h-18h

* les lundis 4/02-1/04-6/05 de 9h à 17h et les mardis : 5/02-2/04-7/05 de 9h30 à 12h30

**les mercredis 13/03 (13h-18h30) ;20/03 (13h-18h30) ;10/04 (13h-17h) ;17/04 (13h-17h) ;22/05 (13h-18h30)

***Cours de Théologie Pratique(variable)/Nouveau Testament et Ancien Testament en collaboration avec l'Université de Münster. Les jeudis : 7/02-14/03-9/05-23/05. Du 17 au 22/02 session à Paris et du 12 au 17/05 : session à Münster.

II- 6- Liste des documents

- Brochure « Bibliographie Cycle L » - version 2018-2019
- Feuille de route de Cycle L 2018-2019: à compléter et à remettre à l'enseignant.e responsable du niveau du Cycle L concerné.e ;
- Charte de l'étudiant : à compléter et à remettre à l'enseignant.e responsable du niveau du Cycle L concerné.e ;
- Modèle de présentation de la dissertation de fin de Cycle L (à la fin de ce Livret)

CYCLE M EN THÉOLOGIE
Responsable du Cycle M : Valérie Nicolet

Réunion d'information pour les Cycle M1-M2R : Jeudi 26
Septembre 2018, 12h30

I- Première année du Cycle M (= M 1)

La dissertation dite de « fin de Cycle L » (déposée fin mai de l'année de L3), d'une quinzaine de pages (**30 pages pour les étudiants inscrits également à Strasbourg**), présente les jalons d'une thématique qui pourra être approfondie lors du mémoire de Cycle M 1.

L'inscription en Cycle M se fait après obtention d'un Cycle L en théologie avec **mention Bien (14/20 minimum) et/ou après accord du Collège des enseignant.e.s** (dossier de candidature à déposer au secrétariat).

I- 1- Composition du Cycle M 1

L'année Cycle M 1 comprend :

- la rédaction d'un mémoire (30 ECTS),
- la validation, dans l'année universitaire, des cours semestriels suivants :
 - **Quatre séminaires** (4 ECTS chacun), un dans chacun des départements (Biblique, Historique, Systématique, Pratique).
 - **Deux cours** (4 ECTS chacun) à prendre parmi les cours à option disponibles à la Faculté ou dans un autre établissement universitaire, avec accord du responsable de cycle M.
 - **Un cours de langue vivante** (3 ECTS) et **un cours de méthodologie** (3 ECTS).

I- 2- Mémoire de Cycle M 1

Le **mémoire de Cycle M 1** est à rédiger en suivant les règles suivantes :

1/ la discipline est choisie par l'étudiant.e et le sujet est choisi en accord avec le.la professeur.e de la discipline choisie avant **la mi-octobre** de l'année universitaire au cours de laquelle le Cycle M 1 est préparé ;

2/ le mémoire de Cycle M 1 devra être soutenu au cours du **mois de juin**. Une dérogation exceptionnelle peut être accordée pour un dépôt du mémoire au début du mois de septembre. Par respect du calendrier des enseignant.e.s, le mémoire devra être déposé **quinze jours au moins avant la date prévue pour la soutenance**.

3/**Au mois de février**, l'étudiant.e doit venir déposer au secrétariat : le nom de son.sa directeur.trice de Mémoire, le sujet ainsi qu'une date souhaitée pour la soutenance.

4/ Le secrétariat se chargera de faire parvenir au responsable du CycleM la liste complète ainsi que les feuilles de routes (remplies en début d'année) afin de s'assurer que l'étudiant.e a bien validé **l'intégralité de ses UE. Il est rappelé que la**

soutenance du mémoire n'aura pas lieu si l'ensemble des UE nécessaires pour le Cycle M 1 n'a pas été validé.

5/ Ce mémoire comprend 50 pages (+ ou – 10%), interligne de 1 et demi, police de caractère Times New Roman 12 et marge de 3 cm. Un modèle de présentation du mémoire de M 1 est disponible à la fin de ce livret.

Le passage en Cycle M 2 sous sa double filière « Recherche » et « Théologie Appliquée » est **déterminé par décision du jury sous condition de dépôt du mémoire de Cycle M 1 et de sa soutenance avant la fin du mois de septembre.**

II- Deuxième année du Cycle M (= M 2)

II- 1- Filière recherche

L'année Cycle M 2 filière « Recherche » comprend :

- la rédaction d'un mémoire (30 ECTS),
- la validation de 4 séminaires semestriels (ou sessions) de niveau Cycle M 2
 - dont 2 sont à prendre dans la matière dominante de la recherche (9 ECTS chacun),
 - et 2 dans les autres départements de la théologie ou dans un autre établissement universitaire (4 ECTS chacun)
 - un séminaire méthodologique (4 ECTS).

Le **mémoire de Cycle M 2 filière « Recherche »** est d'une longueur comprise entre **50 et 80 pages** (mêmes conditions de mise en forme que pour le mémoire de Cycle M 1). L'étudiant.e doit montrer son aptitude à la recherche à travers un exposé thématique précis, le développement d'une argumentation rigoureuse, l'utilisation minutieuse de références bibliographiques.

Au mois de février, l'étudiant.e doit venir déposer au secrétariat : le nom de son.sa directeur.trice de Mémoire, le sujet ainsi qu'une date souhaitée pour la soutenance.

Le secrétariat se chargera de faire parvenir au responsable du Cycle M la liste complète ainsi que les feuilles de routes (remplies en début d'année) afin de s'assurer que l'étudiant.e a bien validé **l'intégralité de ses UE. Il est rappelé que la soutenance du mémoire n'aura pas lieu si l'ensemble des UE nécessaires pour le Cycle M 2 n'a pas été validé.**

II- 2- Filière « Théologie Appliquée »

L'inscription en Cycle M 2 filière « Théologie Appliquée » en vue d'un ministère dans l'EPUdF est conditionnée à l'accord de la Commission des Ministères (CDM) de l'EPUdF.

La filière « Théologie Appliquée » comprend : un stage d'une durée de dix mois,

une semaine par mois de reprise théologique dans l'une des facultés (avec la validation de cinq séminaires, voir règlement détaillé) et la rédaction d'un mémoire.

Le mémoire de Cycle M 2 filière « Théologie Appliquée » est composé d'une trentaine de pages. Il consiste en une analyse du lieu de stage et une reprise théologique de ce qui a été observé et vécu, assortie d'une dimension prospective. La réflexion peut porter transversalement sur l'ensemble des activités observées ou spécifiquement sur l'une ou l'autre des dominantes choisies ou encore sur une problématique particulière. Au cours de son stage, l'étudiant.e est par ailleurs amené.e à rédiger un rapport intermédiaire d'une dizaine de pages.

Les étudiant.e.s venant de la faculté de Strasbourg et souhaitant intégrer le Cycle M 2 « Théologie Appliquée » à l'IPT en vue d'un ministère dans l'EPUDF déposeront leur mémoire de M 1 à l'IPT **avant la fin du mois de septembre.**

III- Composition du Cycle M

III- 1- 1^{ère} année (M 1) = 7 UE = 60 ECTS

UE 1 Biblique : 1 cours/séminaire au choix (1h/année) :	4 ECTS
UE 2 Historique : 1 module au choix (1h/année) :	4 ECTS
UE 3 Systématique : 1 module au choix (1h/année) :	4 ECTS
UE 4 Pratique : 1 module au choix (1h/année) :	4 ECTS
UE 5 Options : 1 module dans la matière du mémoire (1h/année) :	4 ECTS
1 module au choix (1h/année) :	4 ECTS
UE 6 Options : 1 cours de langue vivante (1h/année) :	3 ECTS
1 cours de méthodologie (1h/année) :	3 ECTS
UE 7 Mémoire : 50 pages (+ ou – 10%) :	30 ECTS

Module = cours ou séminaire semestriels ou session (niveau M)

2^e année (M 2 Recherche) : 60 ECTS

Validation dans l'année universitaire de 4 séminaires semestriels ou sessions de niveau M 2

- UE 1: 1^{er} Séminaire dans la matière dominante de la recherche : 9 ECTS
- UE 2: 2^{ème} Séminaire dans la matière dominante de la recherche : 9 ECTS
- UE 3: Séminaire dans un autre département de théologie : 4 ECTS
- UE 4 : Séminaire dans un autre département de théologie : 4 ECTS
- UE 5 : Séminaire de méthodologie : 4 ECTS
- UE 6 : recherche personnelle, rédaction et soutenance du mémoire : 30 ECTS

Une **mention** est attribuée au mémoire de M 2 Recherche (Passable, Assez Bien, Bien, Très bien, Très bien avec les félicitations du jury).

Dates des séminaires de méthodologie cycle M 2018-2019

Une date en décembre 2018, une mars 2019 et la dernière en juin 2019

Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

III- 2- 2^e année (M 2 en Théologie Appliquée) : 60 ECTS

Responsables :Eliau CUVILLIER (Montpellier)

Année 2018-2019: tous les séminaires auront lieu à la **Faculté de Montpellier**.

Détail des validations voir page “*Cycle M*” du site de l’IPT.

Contact : elian.cuvillier@univ-montp3.fr

Séminaires et cours :

- Séminaire de reprise théologique (E. Cuvillier)
- Séminaire et atelier homilétique (E. Cuvillier)
- Séminaire autorité et management (E. Gradt)
- Séminaire de catéchétique (C. Singer)
- Séminaire d’accompagnement pastoral (E. Cuvillier et C. Levain)
- Séminaire sur les actes pastoraux (C. Singer)
- Séminaire d’animation biblique (S. Schlumberger)
- Séminaire prise de parole en public (E. Gradt)
- Sessions thématiques interdisciplinaires (Eliau Cuvillier)
- Interventions extérieures (Eliau Cuvillier)

Dates 2018-2019:

- du Lundi 17 au vendredi 21 septembre 2018
- du lundi 15 au vendredi 19 octobre 2018
- du lundi 12 au vendredi 16 novembre 2018
- du lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018
- du lundi 14 au vendredi 18 janvier 2019
- du lundi 11 au vendredi 15 février 2019
- du lundi 11 au vendredi 15 mars 2019
- du mardi 08 au vendredi 12 avril 2019
- du lundi 13 au vendredi 17 mai 2019
- du lundi 17 au vendredi 21 juin 2019

DOCTORAT EN THÉOLOGIE

Responsables : Anna VAN DEN KERCHOVE et Marc BOSS

Le cursus de Doctorat en théologie fait suite au Cycle M Recherche en théologie ou à un diplôme reconnu équivalent. Il est constitué de trois années d'études – une année d'étude supplémentaire peut être obtenue par dérogation accordée par la Commission des études doctorales et de la recherche (CEDR). Il se conclut par une soutenance publique.

Admission

Elle se fait sur dossier (proposition de titre, présentation du projet de recherche en quelques pages, esquisse d'une bibliographie sur le thème, copie des diplômes), à transmettre au.à la Président.e de la CEDR pour une inscription avant le **30 octobre** de l'année en cours. Le diplôme de Cycle M filière « Recherche » en théologie ne donne pas droit à l'inscription automatique en cursus doctoral. Il faut qu'il ait été obtenu avec au moins la **mention Bien** et il appartient à la CEDR d'autoriser l'inscription, et d'accorder éventuellement des exceptions sur dossier argumenté.

Les étudiant.e.s provenant d'un pays non francophone devront en outre passer un test prouvant leur capacité à parler, comprendre, lire et écrire la langue française. Les attestations fournies par l'Alliance française ou les attaché.e.s culturel.elles.s pourront, dans certains cas, être prises en considération.

Les titulaires d'un diplôme de cycle M Recherche obtenu dans des disciplines autres que théologiques ne sont pas admis.es de droit ; leur inscription implique une dérogation prononcée par la CEDR.

Le sujet de thèse doit être agréé par la CEDR qui désigne un.e directeur.rice habilité.e à la direction de recherche, qui peut éventuellement se faire aider par un.e directeur.rice scientifique.

Cursus

Le doctorat est structuré en trois années de recherche D1, D2, D3, au cours desquelles le.la doctorant.e est tenu.e de s'inscrire chaque année pour :

- suivre le séminaire de recherche de son.sa directeur.rice (entre 15 et 25 ECTS/an) et ,le cas échéant, participer à un séminaire d'études doctorales dans une autre Faculté (10 ECTS) ;
- participer à la journée annuelle des études doctorales organisée alternativement dans l'une des Facultés de l'IPT (5 ECTS) ;
- avancer la rédaction de sa thèse (30 ECTS/an). Les formats de rédaction et de présentation de la thèse sont disponibles aux secrétariats.

Soutenance

L'autorisation de soutenance publique de la thèse est accordée par la CEDR après examen du rapport de deux expert.e.s choisi.es nécessairement en dehors de l'IPT. Les

rapporteur.e.s doivent disposer d'au moins un mois pour lire la thèse, et les rapports doivent être parvenus au moins un mois avant la soutenance. Il appartient au.à la postulant.e de produire le nombre d'exemplaires nécessaires au jury, plus un exemplaire qui sera déposé à la bibliothèque de l'IPT. Le jury est composé d'au moins trois professeur.e.s habilité.e.s à la direction de recherche.

FORMATIONS COURTES

CERTIFICAT D'INITIATION à la THÉOLOGIE (CIT)

Le CIT est délivré à l'étudiant.e qui a suivi et validé le Cycle de cours d'initiation aux différentes disciplines de la théologie (A.T, N.T, Philo, Dogmatique, Histoire ancienne, Histoire moderne, Théologie pratique).

Documentation disponible auprès du secrétariat de l'IPT.

CERTIFICAT D'ÉTUDES RELIGIEUSES (CER)

Le CER est délivré à l'étudiant.e qui a validé 6 à 8 UE (**60 ECTS**) de L1 / L2 **répartis dans différentes disciplines** (sans obligation de suivre les langues bibliques).

Le CER donne une formation générale en théologie.

Le baccalauréat n'est pas exigé, mais à défaut de celui-ci, l'inscription est subordonnée à un entretien préalable avec l'un.e des professeur.e.s de la faculté (prendre rendez-vous avec le secrétariat).

Exceptionnellement, les modules validés dans le cadre d'un CER peuvent être intégrés dans un cursus de Cycle L (sous réserve d'obtention du Baccalauréat ou du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires). La demande écrite doit être adressée au Collège des Enseignant.e.s dont l'avis sera rendu en fonction de l'ensemble des notes obtenues et du délai de la validation.

CERTIFICAT DE SPÉCIALITÉ (CS)

Le CS donne une formation spécialisée en théologie dans l'un des champs disciplinaires au choix de l'étudiant :

- **CS mention Biblique** (avec hébreu ou grec, au choix de l'étudiant.e)
- **CS mention Systématique**
- **CS mention Historique**
- **CS mention Pratique**

Le CS est délivré à l'étudiant.e qui a validé 6 à 8 UE (**60 ECTS**) de L1 /L2.

Les modules validés dans le cadre d'un CS peuvent être intégrés dans un cursus de Cycle L (sous réserve d'obtention du Baccalauréat ou du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires). La demande écrite doit être adressée au Collège des enseignant.e.s dont l'avis sera rendu en fonction de l'ensemble des notes obtenues et du délai de la validation.

SANCTIONS DES FRAUDES

**(Document adopté par le Conseil de l'IPT du 9 septembre 2001
et révisé par le Conseil de Faculté du 29 juin 2018)**

Un conseil de discipline formé du doyen.ne, du vice-doyen.ne et du directeur/directrice des études du cycle concerné est saisi de toute fraude ou tentative de fraude constatée au cours des examens ou à l'occasion de travaux entrant en compte pour validation.

Ce conseil de discipline entend l'étudiant.e impliqué.e.

Le Conseil de discipline peut prononcer une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- annulation de l'examen de validation au cours duquel s'est produite la fraude ou tentative de fraude. La validation du module concerné est alors refusée et l'étudiant.e n'a pas la possibilité de le repasser à la session de rattrapage ;
- annulation de l'ensemble des examens présentés à la session au cours de laquelle s'est produite la fraude ou tentative de fraude. Les ETCS sont alors refusés et l'étudiant.e n'a pas la possibilité de les présenter à une autre session de la même année académique ;
- interdiction d'inscription à l'IPT pour une période allant d'un semestre à cinq ans ;
- interdiction d'inscription à l'IPT pour une période allant d'un semestre à cinq ans, avec notification aux établissements partenaires.

La sanction est communiquée à l'étudiant.e par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans un délai de huit jours après réception de la lettre, l'étudiant.e peut faire appel par lettre motivée adressée au doyen.ne ; si l'étudiant.e le demande, le Collège des enseignant.e.s le reçoit pour entendre ses explications. L'étudiant.e peut demander d'être accompagné au Collège par un.e délégué.e. Le Collège se prononce en seconde instance et sa décision est définitive.

S'il n'y a pas appel à la fin du délai de huit jours, la sanction est définitive.

VIE ÉTUDIANTE

Association des étudiants (A.E.I) : voir ci-dessous

Aumônerie :

Aide Sociale de la Fondation pour les ministres des Églises protestantes de France : (dés la seconde année seulement) : Responsable : Frédéric Chavel

Conditions d'inscription : voir *Programme 2018-2019*

Manifestations, événements et actualités : voir le site internet de la Faculté:
<http://www.iptheologie.fr>

Dates à retenir :

- **samedi 8 septembre 2018 de 14h à 17h :** Réunion pour les études à distance
- **lundi 10 septembre 2018 :** tests d'écriture et de rédaction (pour les nouveaux inscrits)
- **mardi 11 septembre 2018 à 9h :** accueil des étudiants
- **du 11 au 14 septembre 2018, de 9h à 17h :** session obligatoire de hébreu
- **du 18 au 21 septembre 2018, de 9h à 17h :** session obligatoire de grec
- **samedi 15 septembre 2018 :** Journée du Patrimoine (expositions, musique, portes ouvertes...)
- **mardi 25 septembre 2018 :** Culte de rentrée
- **lundi 24 septembre 2018 :** « Sortie de rentrée »
- **jeudi 4 octobre 2018 :** soirée académique de rentrée

Dates des examens :

Semestre 1 : du lundi 14 au vendredi 19 janvier 2019

Semestre 2 : du mardi 3 juin au vendredi 7 juin 2019

Session de rattrapage : du mardi 17 au vendredi 21 juin

2019

Représentation des étudiant.e.s dans les organes universitaires

La participation de délégué.e.s des étudiant.e.s au **Conseil de Faculté** (ainsi qu'aux Commissions "Bibliothèque", "Finances-Bâtiments") et au **Conseil de l'IPT** est de droit : voir les *Statuts* de l'Association IPT (Titre II) et le *Règlement intérieur* de la Faculté. Vote en début d'année universitaire en AG, voir ci-après.

Conseil de Faculté : 4 étudiant.e.s (et 1 suppléant.e)

Conseil de l'IPT : 3 étudiant.e.s (dont au moins 2 font partie du Conseil de Faculté)

Dans ces différentes instances, les étudiant.e.s délégué.e.s ont chacun une **voix délibérative**. L'engagement des étudiant.e.s, pour une année ou deux, exige sérieux et disponibilité.

Modalités d'élection des délégué.e.s étudiant.e.s (cf *Règlement intérieur* de la Faculté) :

TITRE IV. DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

1. Elle est composée de tous les étudiants inscrits à la Faculté. Seuls les étudiants suivant un cursus diplômant ont voix délibérative et sont éligibles.

2. Convoquée en début d'année par le Doyen par voie d'affichage et présidée par lui, **elle élit, pour une durée d'un an renouvelable, les quatre délégués étudiants au Conseil de Faculté, ainsi qu'un suppléant**. Elle propose au Conseil de Faculté les noms des étudiants candidats au Bureau et aux commissions techniques du Conseil de Faculté, ainsi que ceux des candidats au Conseil de l'I.P.T. Dans chacune de ces instances, l'un au moins des étudiants doit être membre du Conseil de Faculté.

L'élection des délégués étudiants a lieu comme suit : le jour de la rentrée, il est fait appel de candidatures; celles-ci sont recevables pendant huit jours pleins, puis sont affichées pendant le même laps de temps.

Si le nombre de candidatures est inférieur à quatre, le Doyen fait à nouveau appel de candidatures pendant une semaine; si le nombre de celles-ci reste inchangé, l'élection a quand même lieu avec une présence étudiante réduite au Conseil de Faculté, de ce fait non paritaire.

A une date fixée au terme de la semaine d'affichage des candidatures, et au plus tard deux semaines avant le premier Conseil de Faculté de l'année universitaire, les élections ont lieu à la majorité simple. Aucun quorum n'est nécessaire.

3. Une assemblée générale peut être convoquée à la demande du Doyen ou de la délégation complète des étudiants au Conseil de Faculté. Elle fonctionne comme instance de consultation, d'information et de propositions.

DATES 2018-2019

Élection des délégué.e.s étudiant.e.s : jeudi 27 septembre 2018, de 13h30 à 14h15

Collège des enseignant.e.s de 9h30 à 14h: 6 et 7 septembre 2018 (collège commun à Montpellier), 10 septembre 2018, 15 octobre 2018, 05 novembre 2018, 03 décembre 2018, 04 février 2019 (jury de Cycle L), 10 et 11 janvier 2019 (retraite), 11 février 2019, 11 mars 2019, 08 avril 2019, 06 mai 2019, 24 juin 2019 et 30 juin 2019 (jury de Cycle L).

Conseils de Faculté de 14h15 à 16h15: 10 septembre 2018 (avec les délégués 2017-18), 10 septembre, 15 octobre 2018, 05 novembre 2018, 03 décembre 2018, 11 février 2019, 11 mars 2019, 08 avril 2019, 06 mai 2019 et le 24 juin 2019.

Conseils IPT : 15 décembre 2018(à Montpellier) 30 mars et 21 juin 2019 (à Paris)

Assemblée générale de l'IPT : 21 juin 2019

L'A.E.I

Association des Étudiants de l'Institut protestant de théologie - Faculté de Paris

L'A.E.I veut être un lieu de **rencontre** et d'**échanges** entre tous les étudiant.e.s de la Faculté. Elle peut organiser diverses activités tout au long de l'année.

Elle met à disposition de ses membres des **ordinateurs** avec accès **internet** (salle informatique étudiant.e.s).

Cotisation: 10 € pour l'année

Le.La nouveau.elle président.e de l'A.E.I sera élu.e en octobre 2018

ÉCHANGES ET BOURSES D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Responsables : Nicolas COCHAND (Erasmus+), Valérie NICOLET (international),

Tout.e candidat.e à une bourse est prié.e de se faire connaître auprès de Frédéric CHAVEL, pour instruction du dossier et avis du Collège des enseignant.e.s.
L'obtention d'une bourse à l'étranger n'est jamais automatique.

I- Partenariat ERASMUS

L'IPT est titulaire de la charte Erasmus pour les années 2014-2020.

La bourse Erasmus constitue un complément de revenus qui ne permet pas de couvrir à elle seule l'intégralité des dépenses liées à un séjour d'un semestre ou d'un an à l'étranger.

Liste des partenaires :

Amsterdam, Budapest, Coblenz, Marbourg, Münster, Rome, Prague, Halle, Münster, Tübingen, Heidelberg, Mayence, Leipzig, Faculté Augustana de Bavière, Vienne, Zurich, Wuppertal.

II- Accords de l'IPT avec des Facultés de théologie protestante étrangères

1. Allemagne

– **Heidelberg :** Faculté de théologie de l'Université d'Heidelberg

Conditions à remplir : bonne pratique de l'allemand ; niveau Cycle L ou Cycle M.

Démarches à effectuer : candidature à transmettre avec lettre de motivation et l'avis du/de la doyen.ne de la Faculté de Paris au/à la doyen.ne de la Faculté de Montpellier avant le 1^{er} avril de l'année du départ.

À Heidelberg : un projet d'études doit être négocié d'avance avec l'Université. La bourse couvre logement (en cité universitaire, démarches à faire) et frais de scolarité.

– **Wuppertal :** Kirchliche Hochschule

Conditions à remplir : bonne pratique de l'allemand ; niveau Cycle L ou Cycle M.

Démarches à effectuer : candidature à transmettre avec lettre de motivation et l'avis du/de la doyen.ne de la Faculté (Paris).

À Wuppertal : La bourse couvre logement (en cité universitaire, démarches à faire) et frais de scolarité.

2. États-Unis

– **Richmond :** Union Theological Seminary (Virginie)

Bourse accordée en principe tous les deux ans.

Conditions à remplir : bonne pratique de l'anglais exigée ; niveau Cycle L ou Cycle M.

Démarches à effectuer : candidature à transmettre, avec l'avis du/de la doyen.ne de la Faculté de Paris au/à la doyen.ne de la Faculté de Montpellier, avant le 30 novembre

de l'année qui précède le départ. Le dossier comprendra un CV, une lettre de motivation et deux recommandations écrites de professeur.e.s.

À Richmond : la bourse couvre le logement prévu par la Faculté, les frais de scolarité, des tickets de restaurant universitaire et un peu d'argent de poche.

– **Louisville** : Presbyterian Theological Seminary (Kentucky)

Bourse accordée en principe tous les deux ans.

Conditions à remplir : bonne pratique de l'anglais exigée ; niveau Cycle L ou Cycle M.

Démarches à effectuer : candidature à transmettre, avec avis du.de la doyen.ne de la Faculté de Paris au.à la doyen.ne de la Faculté de Montpellier avant le 30 novembre de l'année qui précède le départ. Le dossier comprendra un CV, une lettre de motivation et deux recommandations écrites de professeur.e.s.

À Louisville : la bourse couvre les frais de logement et de scolarité, restaurant universitaire et un peu d'argent de poche.

3. Canada

- Université Laval

- Universités de Montreal, Quebec et Sherbrooke

Se renseigner auprès du.de la doyen.ne de la Faculté de Montpellier.

III- Autres possibilités

1. Suisse Romande

Genève et Lausanne

Conditions à remplir : le diplôme de Cycle L de l'IPT est souhaitable, mais pas obligatoire ; il faut en revanche être titulaire d'un baccalauréat français, les équivalences ne suffisant pas.

Démarches à effectuer : candidature à transmettre avant le 1^{er} janvier au.à la doyen.ne de la Faculté concernée, avec l'avis du.de la doyen.ne de la Faculté d'origine. Dans le cas de Genève, le.la doyen.ne de la Faculté transmettra la demande au Comité genevois des bourses, ou en communiquera les coordonnées directement au.à la candidat.e.

2. DÉFAP et CEVAA : échanges Nord-Sud

Dans le cadre d'un programme d'échanges inter-universitaires entre diverses Facultés de théologie, le DÉFAP et la CEVAA peuvent servir d'intermédiaires pour envoyer des étudiant.e.s de niveau Licence, par exemple en Argentine, au Nicaragua, au Cameroun, en République du Congo, à Madagascar, en Italie, dans le Pacifique.

Pour s'informer sur les conditions d'application de ces divers programmes, le DÉFAP édite une brochure annuelle : se renseigner auprès du Service des Bourses du DÉFAP, 102 boulevard Arago, 75014 Paris ou à la CEVAA, 13 rue Louis Perrier, 34000 Montpellier.

Le dossier de candidature doit être déposé plus d'un an avant la date du départ envisagé. Cette année peut être intégrée, sous certaines conditions, dans le cursus régulier ; se renseigner auprès des doyen.ne.s.

3. Institut œcuménique de théologie Al Mowafaqa

Fondé en 2012 l'Institut offre des formations en théologie (approche œcuménique) ainsi qu'en dialogue interreligieux. Pour plus de renseignements, contacter Pierre-Olivier Léchet.

4. Institut international d'études supérieures de Mexico et Faculté évangélique d'études de théologie de Managua (Nicaragua)

Possibilité d'échange d'étudiant.e.s avec ces instituts protestants de théologie. Se renseigner auprès de Corinne Lanoir.

N. B. : *Il faut commencer à se renseigner sur les possibilités de bourses environ 18 mois avant le départ prévu.*

*MODÈLE DE PAGE DE GARDE MÉMOIRE OU DISSERTATION DE FIN
DE CYCLE L :*

INSTITUT PROTESTANT DE THEOLOGIE – FACULTE DE PARIS

TITRE DU MEMOIRE OU DE LA DISSERTATION

Dissertation de Cycle L *ou* Mémoire de Cycle M 1

Nom de la discipline

Prénom et NOM de l'étudiant

Mois année

Sous la responsabilité *ou* direction de : Prénom et NOM de l'enseignant

[page blanche]

[début de la dissertation ou du mémoire]

REGLES POUR LA PRESENTATION DES TRAVAUX

Remise du travail

Le travail doit être remis dans les **délais fixés** par l'enseignant.e concerné.e.
– Cette remise devra se faire sous forme électronique par courriel à l'adresse professionnelle de l'enseignant.e concerné.e.

L'étudiant.e veillera à envoyer son travail sous deux formats : .doc et .pdf (**le format .odt n'est pas autorisé** ; les logiciels libres permettent d'enregistrer en .doc).

Pour l'envoi par mail, indiquez précisément le cours concerné, le niveau, ainsi que la discipline.

Sauf cas particulier, pas de transmission par clé USB (risque de transmission de virus) sinon avec une clé neuve.

– L'enseignant.e pourra éventuellement demander un **exemplaire papier** à remettre également dans les délais fixés, soit auprès de l'enseignant.e lui-même/elle-même, soit au secrétariat (veillez aux heures et aux jours d'ouverture du secrétariat).

Mise en page

Pour tous travaux :

Marges suffisantes (2,5cm haut et bas ; 2,5cm gauche ; 3 cm droit)

Indiquez votre Prénom et Nom, ainsi que la discipline et le nom de l'enseignant.
Numérotez les pages.

Pour les mémoires et les dissertations :

Sur la première page (page de garde), doivent apparaître dans l'ordre les informations suivantes :

Institut protestant de théologie – Faculté de Paris

titre du mémoire ou de la dissertation

la mention « Dissertation en vue de l'obtention du Cycle L en théologie » ou

« Mémoire en vue de l'obtention du Cycle M 1 »

discipline

nom et prénom de l'étudiant

date (mois et année)

nom du responsable de la dissertation ou du directeur du mémoire

Page 2 : page blanche

Dissertation et mémoire de Cycle M : à partir de la page 3.

Police et typographie

Les majuscules sont **toujours accentuées** : « É » « À » : Église, À partir de...

La ponctuation se situe toujours après les parenthèses ou guillemets.

La police normalement utilisée dans le corps du texte est le « Times New Roman », taille 12. L'espacement entre les lignes est 1,5 (interligne 1,5 ligne).

L'italique n'est utilisé que pour les locutions étrangères brèves. Le texte est justifié !

Notes

Les appels de notes se placent (généralement) en fin de phrase, toujours avant la ponctuation. La numérotation se fait automatiquement en continu.

Les notes de bas de page doivent être systématiquement ponctuées (un point à la fin de la note).

Citations

Les citations sont normalement mises entre guillemets à la française : « ... ». À l'intérieur de ceux-ci, si de nouveaux guillemets sont nécessaires, on utilise les guillemets anglais : "...".

Les citations longues de plusieurs lignes font l'objet d'une mise en forme adaptée : un paragraphe à part, dans une police inférieure avec un retrait à droite.

L'omission volontaire d'une partie de la citation est signalée par des points de suspensions entre deux crochets droits : [...]. Les crochets sont également requis lors d'une intervention au sein de la citation (ajout de commentaire, de correction...).

Références aux œuvres anciennes

Références bibliques

Pour les références bibliques, utiliser les abréviations des livres de la *TOB* (Traduction Œcuménique de la Bible). Ponctuation : virgule entre chapitre et versets sans espace (10,5) ; tiret pour un nombre supérieur à 2 de versets continus (10,3-7) ; point entre des versets discontinus (10,5.9.12).

Deux versets continus, frappe des deux chiffres (25-26) ou 25 *sq.* (*sequiturque*) en italique après une espace insécable et toujours suivi d'un point (25 *sq.*). Un verset et suivants, utiliser l'abréviation *sqq.* (*sequunturque*) en italique après une espace insécable (27 *sqq.*). Cependant, *s.* et *sq.* devront être évités au maximum.

Références bibliographiques en notes de bas de page

Les références donnent habituellement lieu à des notes de bas de page.

La première référence bibliographique doit être complète et sa présentation suivra les normes bibliographiques de la revue de l'IPT *Études théologiques et religieuses*.

Page/pages sont tous deux abrégés en *p.*, suivi d'une espace insécable (dans le document, il est indiqué par le symbole « _ ».; sous word, généralement, on l'obtient en tapant simultanément les trois touches CTRL + Maj + Espace). Deux pages continues, frappe des deux chiffres (*p. 341-342*) ou *sq.* en italique après une espace insécable (*p. 341 sq.*). Une page et suivantes, utiliser l'abréviation *sqq.* en italique après une espace insécable (*p. 75 sqq.*). Cependant, *s.* et *sq.* devront être évités au maximum.

En aucun cas on ne composera une suite de pages 241-5 (mais *p. 241-245*).

Pour un livre

Pour la première occurrence, on donne le prénom en entier et le nom du ou des auteur(s) en entier en petites majuscules (sauf pour les auteurs antiques) puis Le Titre de l'ouvrage et le sous-titre éventuel en italique, la ville d'édition, l'éditeur, éventuellement (entre guillemets) le nom de la collection et le numéro dans la collection, l'année d'édition, la page de citation. Indiquez le traducteur ou l'éditeur quand cela est mentionné (prénom en entier et nom en minuscules).

Ex. :

Lucien FEBVRE, *Le Problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1947.

Thomas RÖMER, *Dieu obscur. Le sexe, la cruauté et la violence dans l'Ancien Testament*, Genève, Labor et Fides, « Essais bibliques 27 », 2009³ (1996).

Athanase d'Alexandrie, *Sur l'incarnation du Verbe*, introd., texte critique, trad. par Charles Kannengiesser, Paris, Éditions du Cerf, « Sources Chrétiennes 199 », 1968.

Pour une contribution dans un ouvrage collectif

Auteur [Prénom en entier Nom en petites majuscules], « Le titre de l'article », in Auteur [prénom en entier Nom en minuscules] (dir.), *Le Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, maison d'édition, coll. « nom de la collection » numéro, date, p. x-xx.

Ex. :

Jean-Daniel DUBOIS, « La croix de lumière chez les manichéens », in Jean-Marc Prieur (dir.), *La croix. Représentations théologiques et symboliques*, Genève, Labor et Fides, 2004, p. 49-65.

Pour un article dans une revue

Prénom en entier, nom de l'auteur en petites majuscules, « Le titre de l'article », *Le titre complet de la revue* (pas d'abréviation), le numéro du tome de la revue (l'année), l'ensemble des pages de l'article ou les pages citées.

Ex. :

Jan ASSMANN, « Autour de l'Exode : monothéisme, différence et violence », *Revue de l'histoire des religions* 231 (2014), p. 5-26

Pour les occurrences suivantes : auteur (initiale du prénom et nom en petites majuscules), titre en abrégé, *op. cit.*, pagination.

Ex. :

J. MASSONNET, « Le sacrifice », *op. cit.*, p. 10.

R. AZRIA, *Le Fait religieux*, *op. cit.*, p. 20.

Abréviations

« *Ibid.* » à n'utiliser que lorsque le titre auquel on fait référence précède immédiatement.

Pour « Tome 1 » mettre « t. I »

Pour « Page » ou « Pages » mettre un seul « p. » (avec une espace insécable entre « p. » et le numéro de page)

« Cf. » toujours en italique : « *Cf.* »

Références bibliographiques : bibliographie finale

Sauf indication contraire, veuillez à toujours proposer une bibliographie finale, organisée au moins en deux parties : les sources et les études secondaires. Dans chaque partie, l'ordre est celui alphabétique du nom de l'auteur. Les règles de présentation sont identiques à celles des références en note de bas de page, excepté que le prénom de l'auteur (en entier) doit être situé après le nom de l'auteur.

Ex. :

MASSONNET, Jean, « Le sacrifice dans le judaïsme », *Cahiers Évangile* 118 (2002), p. 5-12.

Numéros de siècle

Les numéros de siècle s'écrivent en chiffres romains, petites capitales : « XIX^e siècle » (et non « XIXème », « XIX^o s. » ou « 19ème siècle »)

INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE - FACULTÉ DE PARIS
83, bd Arago - 75014 PARIS - tél 01 43 31 61 64
www.iptheologie.fr - secretariat@iptheologie.fr

CHARTRE DE L'ÉTUDIANT.E
INSTITUT PROTESTANT DE THEOLOGIE

Article 1^{er} – Préambule

1-1 L'Institut protestant de théologie est un établissement privé d'enseignement supérieur reconnu par l'État depuis 2013. Il est reconnu d'utilité publique depuis 2005. Il regroupe deux facultés de théologie, l'une située à Paris, l'autre à Montpellier. L'IPT offre dans ces deux lieux un enseignement complet de la théologie dans toutes ses composantes et à tous les niveaux.

1-2 L'Institut protestant de théologie délivre un enseignement académique et est un espace où des opinions diverses peuvent s'exprimer, dans le respect de chacun.

Article 2 – Libertés et obligation des étudiant.e.s

2-1 L'étudiant.e dispose de la liberté d'expression de ses opinions, qu'il.elle peut exercer à titre individuel et collectif.

2-2 La liberté d'expression s'exerce dans des conditions qui ne portent pas atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'Institut. Cette liberté d'expression et d'opinion, égale pour tou.te.s, impose le respect des personnes avec lesquelles l'étudiant.e est en contact au sein de l'Institut.

2-3 Toute étudiant.e a droit à la protection de son intégrité physique et psychologique. Des garanties contre la discrimination, le harcèlement ou l'intimidation lui sont fournies au sein de l'établissement.

Article 3 – Contrôle des connaissances, plagiat

3-1 L'inscription à l'Institut protestant de théologie (pour les cours en présentiel ou à distance) impose à l'étudiant.e le respect de la ponctualité aux cours et activités prévues par le programme d'étude, le respect des délais imposés pour rendre les travaux, l'assiduité aux cours.

3-2 Le plagiat est une fraude particulièrement grave. Conformément à la déontologie académique et aux dispositions juridiques relatives à la propriété intellectuelle, est considéré comme plagiat, tout passage emprunté à une source dont l'étudiant.e n'est pas l'auteur, sans les assortir de guillemets et de l'indication précise de l'origine de l'information (référence bibliographique, site internet, etc.). De même, la paraphrase, la traduction et/ou la reprise d'un texte dans sa substance ne sont pas acceptables, à moins de l'explicitement en donnant la référence adéquate.

La reprise de publications en ligne, de travaux non publiés ou d'autres sources, constituent tout autant un plagiat que celle de publications imprimées.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de la présente Charte et je m'engage à m'y conformer.

Nom : Prénom

À : Le :

Signature :